

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Décision n° 1124 du 10 mars 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale
NOR : INTJ2006225S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6229 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930022S) ,

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2020 :

Jacob	Cécile	NIGEND : 307 575	NLS : 8 091 450
--------------	--------	------------------	-----------------

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2020 :

Krulic	David	NIGEND : 331 125	NLS : 8 119 169
---------------	-------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2020.

Le général,
commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,
P. Touron